

XVII^e arrondissement

Cité des Fleurs

Stéphanie NEDJAR

Historienne

Lorsqu'on déambule aujourd'hui du côté des Epinettes, dans le XVII^e arrondissement, on est loin d'imaginer qu'entre deux grandes artères se dissimule une voie privée du xix^e siècle des plus pittoresques, appelée villa puis cité des Fleurs, du nom des jardins qui la bordent. La réalisation atypique de cette villa traversante est sans aucun doute liée aux convictions de deux hommes qui surent innover et imposer certaines modalités de construction.

Pour autant, l'originalité de ce passage ne saurait s'arrêter là : si le visiteur se sent transporté dans un autre monde c'est également en raison de réalisations architecturales aussi diverses que variées. Quant à la population qui l'anime, son

hétérogénéité, sa complémentarité, contribuent à conférer à la cité une atmosphère des plus envirantes.

Des spéculateurs soucieux du cadre de vie

En 1847, Adolphe Bacqueville de La Vasserie et Jean Edmé Lhenry, deux propriétaires de terrains situés dans le quartier des Epinettes à Batignolles-Monceaux, s'associent momentanément afin de constituer une voie de communication reliant le chemin de Paris (devenu depuis l'avenue de Clichy) et l'ancien chemin aux Bœufs (absorbé par la rue de la Jonquière en 1856). En effet, ils possèdent des parcelles au lieu-dit « Le Chiendent », acquises de façon anarchique depuis 1845. De manière à faciliter l'accès et la division de la propriété ils établissent en commun un passage courant sur 230 m de long et 5 m de large, ponctué de trois petites placettes, après échange de certaines de ces parcelles. Par la suite, des habitations doivent y être établies.

Cinquante ans auparavant, les Batignolles étaient encore presque vierges de population. Les origines de sa fréquentation sont imputables à la présence de plusieurs châteaux alen-



tours qui avaient attiré jardiniers, pâtissiers et autres corps de métiers indispensables au bon déroulement du quotidien aristocratique. Située de plus derrière l'enceinte des Fermiers généraux, cette zone était naturellement affranchie des droits d'octroi, ce qui suscita l'établissement de guinguettes où les parisiens allaient boire au nez de l'administration fiscale.

Néanmoins, il faut attendre les années 1820, vers la fin de la Restauration, avant de voir les spéculateurs s'intéresser à la commune, rendue attractive par ses terrains bon marché. Mais Batignolles-Monceaux ne connaît véritablement son essor que sous le règne de Louis-Philippe. Les Parisiens, commençant à se sentir à l'étroit, investissent alors les faubourgs; les spéculateurs créent de toutes pièces certains d'entre eux, comme les Batignolles, dont l'accroissement régulier de population entraîne la construction d'une nouvelle mairie, en 1847 justement².

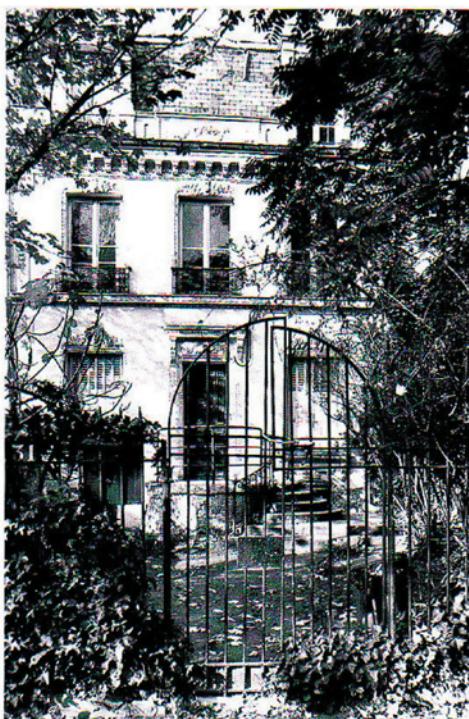
L'opération immobilière des sieurs Lhenry et Bacqueville s'inscrit donc *a priori* dans un élan spéculatif qui s'apprête à transformer la périphérie de Paris. Pour autant, il ne semble pas que leur choix ait seulement été subordonné à des intérêts économiques, les textes fondateurs faisant part de toutes autres préoccupations.

Ainsi, les premières conventions, en date du 9 décembre 1847, ne consignent-elles pas uniquement les échanges de terrain. Il y est également question de la façon dont le passage et ses lotissements devront être conçus. Des recommandations extrêmement précises sont formulées à ce sujet; chaque détail, chaque aspect, semblent avoir été considérés.

Le texte prévoit une chaussée de 2,20 m de large en pavés battards, de forme losange, des trottoirs de 1,40 m chacun, en grès, un éclairage pourvu par des lanternes à gaz sur chaque grille et de gros candélabres à bec. Aucune construction, apparente ou souterraine, n'est autorisée à moins de 5 m du passage, et sont interdits les établissements «insalubres ou incommodes, d'une nature telle qu'ils nécessitent une permission de l'autorité» – à l'exception des boulangeries, boucheries, charcuteries et distilleries.

De plus amples indications sont fournies par les conventions des 18, 25 et 27 septembre 1850³, alors que ce qu'il est encore convenu d'appeler la «villa des Fleurs» est déjà partiellement lotie. Ces textes indiquent mieux que celui de 1847 quelles étaient les ambitions des propriétaires. Ils paraissent ayant tout souci d'apporter aux futurs riverains un cadre de vie harmonieux et paisible, à l'écart du tumulte de la ville. Cette harmonie va à leurs yeux nécessiter l'uniformisation de certaines parties de la construction.

Les lots pourront être réunis mais les pilastres, en pierre de taille, devront conserver leur espacement d'origine, maintenant ainsi un rythme équilibré. Sont exceptés les deux rond-points extérieurs qui ne seront pas agrémentés de colonnes en pierre mais de montants en fer qui ne pourront d'ailleurs pas dépasser la hauteur des grilles. Ce nouvel élément de symétrie participe lui aussi à la cohésion de l'ensemble. De plus, chaque parcelle devra être fermée de façon identique. Ainsi, les clôtures latérales et arrières seront formées de murs join-



Une maison de la cité des Fleurs (XVII^e).

toyés ou crépis à hauteur de clôture ordinaire, cependant que les clôtures en façade devront être constituées de parpaings en pierre dure (d'une hauteur de 30 cm et «arrondis de 3 cm par le haut à gouttes de suif»: tout est méticuleusement considéré!) surmontés de grilles peintes en fer... «qui seront uniformes pour la hauteur seulement». Enfin, les bâtisses ne devront pas comprendre plus de deux étages avec mansardes de façon à produire une homogénéité d'ensemble.

Par ailleurs, nos deux propriétaires avisés se démarquent par l'attention qu'ils manifestent aux espaces non bâtis, pensés comme autant d'espaces verts susceptibles d'améliorer à la fois le cadre urbain et la qualité de vie.

A cette fin, le terrain compris entre la grille et les façades ne pourra avoir d'autre destination que celle de jardin. Si la profondeur de certains terrains permet la coexistence d'une cour et d'un jardin, ce dernier devra toujours se situer du côté de la voie, la cour pouvant éventuellement être placée entre le jardin et la maison. L'emplacement des façades est lui-même revu: «Ils devront placer les façades des maisons



Cité des Fleurs (XVII^e), néo-renaissance.

qu'ils construiront à 8 m du fond des terrains dans ceux du côté gauche appartenant à Monsieur Lhenry, et à 10 m aussi du fond dans ceux du côté à droite appartenant à Monsieur Bacqueville de la Vasserie et à Monsieur Lhenry».

Mais surtout, Adolphe Bacqueville et Jean Edmé indiquent comment les jardins devront être aménagés. Il est question ici d'arbres fruitiers et d'acacias, au nombre minimum de 3, et plantés à égale distance les uns des autres. Quant aux potiches de fonte surmontant les pilastres, des vases Médicis, ils seront garnis d'iris, iris qui vont bientôt devenir l'emblème du passage.

Toutes ces recommandations sont entérinées des années plus tard, le 31 octobre 1864, par les «Règlements pour la police et l'administration de la cité des Fleurs – extraits des Registres de délibérations et procès verbaux des Assemblées des Propriétaires». Y sont consignées par ailleurs d'autres interdictions ou obligations : il est ainsi interdit d'embarrasser la chaussée, d'y faire stationner des voitures ou des brouettes, d'étendre dans les jardins ou aux fenêtres les linge et «hardes», de secouer ses tapis après 10 heures du matin,

d'apposer des enseignes sur les grilles, et il est obligatoire d'élaguer ses arbres...

En fait, la cité des Fleurs, voie privée, jouit d'un statut tout à fait particulier : elle a été mise à disposition des riverains à perpétuité, ce qui signifie qu'officiellement elle ne leur appartient pas. Ils n'ont donc pas de « quotes-parts » de « parties communes ». Ils sont constitués en association ayant pour mission d'entretenir le passage. Celle-ci élit pour deux ans une Assemblée générale qui à son tour désigne une commission de sept membres – dont les attributions sont purement administratives et conservatrices puisque les décisions ne peuvent être prises qu'en assemblée. Entre temps, les propriétaires des maisons auraient bien aimé pouvoir racheter le passage pour un franc symbolique mais cela ne semble pas juridiquement autorisé, les propriétaires de la voie ne se faisant pas connaître...

A ce propos, la légende rapporte que Jean Edmé Lhenry et Adolphe Bacqueville, qui initialement vivaient respectivement au 31, rue de Bellefond à Paris et au 25, rue d'Antin à Batignolles-Monceaux, auraient émigré aux Etats-Unis ; c'est ainsi qu'on aurait perdu toute trace de leurs héritiers. Pourtant, un recensement d'octobre 1870¹, indiquant le « Nombre de bouches à nourrir », nous apprend qu'Adolphe Bacqueville, 64 ans, originaire d'Arras, vivait encore à la cité des Fleurs, au 52, avec sa femme, alors âgée de 70 ans... Mais fermons là la parenthèse.

Une enclave de verdure à l'architecture bigarrée

Quoiqu'il en soit, l'appréhension de ces trois documents, bien que complémentaires et aux indications pointillistes, ne permet pas de se faire une idée précise de ce que la voie a pu devenir : a-t-elle su acquérir le charme des cottages anglais ? Ressemble-t-elle au contraire à certaines zones pavillonnaires de nos banlieues actuelles à l'homogénéité pathétique ?

Un rapide coup d'œil jeté par-dessus les grilles permet instantanément de se rendre compte de ce que les réglementations de Lhenry et Bacqueville ont inspiré.

En définitive, ces rigoureux règlements ont permis de faire de l'îlot une surprenante enclave de verdure nichée en plein Paris – d'autant plus qu'à l'époque seule la villa des Ternes apportait une bouffée d'air frais dans le quartier, le square des Batignolles et celui des Epinettes n'ayant respectivement été ouverts qu'en 1862 et 1893. Aujourd'hui, l'été, la végétation protège les riverains du regard de bâdous médusés qui ne reconnaissent plus le passage découvert l'hiver. C'est à peine s'ils entrevoient les tonnelles, serres et autres bow-windows qui confèrent aux jardins cette douceur si particulière. Ici, la végétation peut jouir pleinement des rayons du soleil, la hauteur réduite des bâtisses laissant passer la lumière de façon surprenante. Des iris mauves scandent la balade d'un promeneur chatouillé par les senteurs poivrées des cyprès, déconcerté par de délicats mélanges de parfums et de couleurs : fleurs blanches des seringas et cerisiers du Japon,

petales roses, llamas mauves, forsythias à fleurs solitaires jaune d'or, jasmin... Ici et là, le lierre, symbole de l'amour constant, part à la conquête des façades, recouvrant, par exemple, la moindre parcelle de pierre du n° 19. Ainsi, on peut dire que toutes les prescriptions précédemment énoncées ont favorisé l'élosion d'un lieu étonnamment exotique, presque magique. Le passant y sent comme un apaisement, apaisement propice à l'épanouissement de l'esprit et des sens.

Néanmoins, si les règlements ont conféré aux jardins un charme incomparable, celui-ci aurait pu être altéré par la cohérence recherchée par les fondateurs. Elle aurait pu en effet conduire à une uniformisation architecturale des plus ennuyeuses, à une morne succession de façades à l'enchaînement répétitif. En réalité, celles-ci apparaissent étonnamment variées : la cité des Fleurs constitue un vaste échantillon de styles architecturaux.

Si les premiers immeubles de la voie, à usage locatif, pas tous en pierre de taille, peuvent paraître un peu lourds à l'œil, un peu trop cossus, la suite de la visite permet de découvrir des façades plus légères et raffinées. A cet égard, quelques façades néogothiques ou pseudo-Renaissance attirent plus particulièrement l'attention. Au n° 22, on peut ainsi observer « une bonbonnière en chapeau de gendarme entourée de colonnes torsadées », colonnes torsadées que l'on retrouve également au n° 25, petit immeuble d'un étage signé par un certain « A.L. », et par ailleurs agrémenté de coquilles dans un style Louis XV. Le n° 29, par contre, reprend les motifs de la première Renaissance française. Au rez-de-chaussée, sous la corniche, des angelots enlacent des caprins et au premier étage des éléphants sont sculptés sur les cartouches. La façade, en pierre de taille, est scandée d'incrustations de marbre blanc et noir formant des losanges. Un peu plus loin, au n° 33, des baies Renaissance, des colonnes une fois de plus torsadées et des arcs en accolade surplombant d'étroites fenêtres composent une façade des plus pittoresques. Enfin, au n° 40, les baies sont surmontées de têtes de lion.

Parmi cet ensemble d'édifices recherchés, se mêlent aussi des constructions plus fantaisistes, comme ces deux immeubles rose bonbon des n° 45 et 31. La façade du second, plus travaillée, est augmentée de médaillons blancs représentant une femme et un homme moustachu... Les deux propriétaires de cette demeure qui fait irrésistiblement songer à un gâteau à la crème auraient-ils eu l'idée d'y faire sculpter leurs propres visages ?

Ceci dit d'autres immeubles comportent également des éléments inattendus - bien que dans un tout autre genre : escaliers à double évolution, balcons et colonnettes de fonte, bas-reliefs dans l'esprit du XVIII^e siècle...

Enfin, en bout de parcours, au n° 60, nous rencontrons une élégante façade rococo : consoles à palmettes renversées, pilastres corinthiens en applique, feuilles d'acanthe auxquelles répondent, au-dessus des baies, des bas-reliefs aux efflorescences végétales.

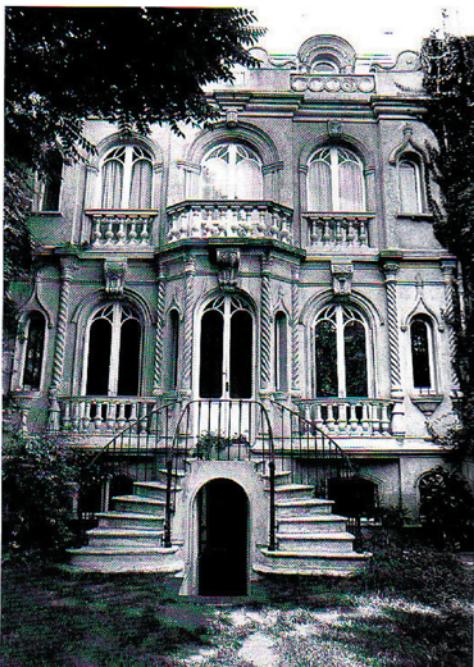
Cependant, si l'essentiel de la cité des Fleurs fut loti au XIX^e siècle, nous ne pouvons laisser de côté deux constructions des

années 1910 et 1920 qui offrent des particularités non moins intéressantes.

Il en va ainsi de l'église Saint-Joseph-des-Epinettes dont l'entrée principale se trouve rue Pouchet. Edifiée dans les années 1910 mais de style néobyzantin, elle a été recouverte de brique par l'architecte Thomas alors qu'elle était initialement en béton armé.

Presque en face, la crèche des n° 52-54 attire également l'attention. A l'origine, en 1913, l'administration avait autorisé la construction d'un immeuble de 4 étages. Celle-ci ne s'est finalement pas faite et le terrain, racheté par la Croix Rouge, a été utilisé pour « La Maison des Petits ». Celle-ci, construite en 1925, composée d'un unique rez-de-chaussée, a été enrichie d'une fresque du premier style « Art Déco », guirlande de marguerites rompant avec les circonvolutions florales jusqu'ici décrites.

Ceci dit, la cité des Fleurs a connu au XX^e siècle d'autres créations et transformations architecturales. En effet, entre 1880 et 1980, plus d'une vingtaine de permis de construire ont été sollicités, concernant aussi bien des modifications substantielles visibles en façade que des changements de distribution intérieure.



Cité des Fleurs (XVII^e), néo-manuelin.



Petits hôtels particuliers avec jardin cité des Fleurs (XVII^e).



Ainsi, quelques bâtiments, somme toute assez quelconques, ont été accolés à des immeubles préexistants, notamment en 1941 et 1951. Et en 1963, un grand bâtiment a vu le jour, à destination des jeunes Aveyronnais, Cantaliens et Lozériens. Cependant, l'émergence de nouveaux appendices est restée surveillée de très près car il ne s'agit pas non plus de défigurer cet endroit privilégié en brisant son harmonie originelle. C'est ainsi, par exemple, qu'un propriétaire s'est attiré les foudres de la communauté dans les années 1960, désireux qu'il était de faire construire un garage - sacrifice évité de justesse grâce aux menaces d'un voisin...

Parallèlement, des transformations intérieures ont été effectuées, dans le but principal d'améliorer le confort: au début du siècle, on demandait à remplacer les fosses par des WC, un peu plus tard on souhaitait qu'il puisse y en avoir à tous les étages. Les cuisines sont agrandies ici, un ascenseur est installé là. En outre, le gain de place étant également recherché, on essaie de rationaliser les espaces vacants. A cette fin on aménage les cours: au n° 11, celle-ci accueille un poulailler et deux chambres de bonne... Curieuse disposition! Au n° 42, on a plutôt choisi de transformer la cour en hall d'entrée, la serre quant à elle est convertie en salon-fumoir. Le plus souvent, cette quête d'espace supplémentaire a trouvé sa réponse dans la surélévation des bâtiments existants. A la fin du siècle dernier, les n° 31 et n° 37 se trouvent ainsi dotés

d'un deuxième étage; dans les années 1910, le n° 41 et le n° 57 gagnent à leur tour un niveau; en 1968, la crèche de la Croix Rouge fait construire un étage supplémentaire à usage administratif.

Mais ces surcroûts de hauteur sont le plus souvent motivés par le désir de pouvoir jouir d'un atelier d'artiste, ambitions essentiellement manifestées à la fin du siècle dernier et au milieu des années 1960. A ce propos, c'est en 1964 que le peintre Lucien Fontanarosa - célèbre pour ses nombreuses illustrations de l'œuvre de Gilbert Cesbron au *Livre de Poche* - et son épouse choisirent le n° 32, cité des Fleurs, équipé d'un vaste atelier. Le plus remarquable de ces aménagements est en fait plus récent: en 1975, la surélévation du deuxième étage au n° 58 engendre une hauteur sous plafond de 5 m. Conçu pour les activités artistiques de la maîtresse de maison, cet atelier, agrémenté d'une mezzanine, est éclairé grâce à d'immenses baies vitrées qui illuminent également la façade. D'autres, au contraire, ont assombri la voie en édifiant un troisième étage, autorisé par miracle puisque les règlements fondateurs le prohibaient.

Pourtant, il ne semble pas qu'initialement Lhenry et Bacqueville aient conçu la cité des Fleurs à l'intention d'artistes peintres. Leur projet s'inscrit alors dans un contexte philanthropique, tant sur un plan national⁶ qu'au niveau de Batignolles-Monceaux.

Cité bourgeoise et ouvrière

En effet, en 1849, le Docteur Villermé publie *Les conditions dans lesquelles travaillent les ouvriers*, observation et condamnation de la misère, des conditions de vie et de travail des ouvriers dans diverses régions fortement industrialisées – ouvrage qui commença à sensibiliser l'élite à ce type de pré-occupations. Or, c'est en 1850 que nos deux associés reviennent sur l'appellation donnée à la voie en 1847 : désormais, elle ne s'appellera plus villa mais cité des Fleurs. Bien sûr, cela peut paraître symptomatique ou le fait d'une coïncidence. Néanmoins, les projets de certains investisseurs aux Batignolles semblent pouvoir confirmer cette hypothèse.

A l'époque, l'un des principaux acteurs des transformations immobilières de la commune, Louis Puteaux, manifestait de réelles ambitions sociales. Celui-ci avait envisagé de créer 14 villages autour de Paris et 5 000 lots devaient être réservés à des ouvriers, ces derniers s'engageant à y construire un pavillon. « Si ce vaste programme ne vit jamais le jour, on peut noter qu'il influenza les spéculateurs des Batignolles, qui construisirent de nombreux immeubles pour une clientèle modeste »⁹.

A cet égard, les calepins du cadastre de 1862 relèvent dans la cité des Fleurs une trentaine d'habitations et locations bourgeois, petites ou grandes, et une quinzaine de logements ouvriers ; une des bâtisses est même décrite comme étant à l'usage « de petites locations bourgeois et ouvrière ». Nous rencontrons donc ici une certaine diversité des origines sociales, peut-être également liée à la proche coexistence d'une zone à vocation industrielle d'une part, les Epinettes, et d'un quartier « chic » d'autre part, la plaine Monceaux.

Aujourd'hui, les doyens de la cité des Fleurs, nés sur place tout comme leurs aieux avant eux, racontent que les lots avaient été achetés par « ces messieurs de la Plaine Monceaux » pour y loger leurs maîtresses, demi-mondaines apparemment en quête de verdure. Certains vont même jusqu'à évoquer des vestibules en forme de cœur, des portes qui s'ouvrent et qui claquent, des gouvernantes faisant la circulation... L'âme de Marivaux se serait-elle donc égarée là par hasard ?

Le recensement des bouches à nourrir de 1870 – qui consigne également la profession des chefs de famille ne fait pas vraiment état de cette situation. Une fois de plus, ce qui frappe vraiment l'observateur, c'est l'hétérogénéité sociale du

lieu. Une quarantaine de rentiers, rentières et propriétaires se mêlent ainsi à une foule d'employés – dont, curieusement, une dizaine dans les chemin de fer – les négociants en vin côtoient les tailleurs de pierre, l'armurier croise l'arquebusier, le chauffeur d'omnibus discute avec l'écrivain et pamphlétaire Léon Cladel¹⁰. Pendant ce temps, les petites mains de neuf couturières s'activent, une poignée d'artistes peintres, sculpteurs, lithographes et graveurs cré... Cependant, dans la cité point d'ouvriers, même si les Ateliers Gouin, une usine à gaz, des abattoirs et des dépôts de voitures⁹ se sont installés non loin.

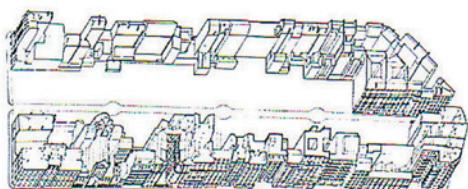
Néanmoins, la cité des Fleurs n'aurait pas été – et ne serait pas – un village à part entière sans la multiplicité des institutions¹⁰ qui l'animent, sociales, religieuses ou scolaires.

Ainsi, très tôt, une école de filles et de garçons a vu le jour au 61, remplacée sous la Troisième République par un groupe scolaire plus important, augmenté d'un « asile », c'est-à-dire une école maternelle¹¹. Par ailleurs, dès le XIX^e siècle, la cité a commencé à accueillir de nombreuses œuvres consacrées à l'enfance, comme Le Foyer de l'enfant, géré par l'Assistance Publique. Pendant les Années folles, L'Abri de l'enfance, ou foyer « Les Marmousets¹² », est à son tour créé. À la même époque, la crèche des Chemins de Fer de l'Ouest s'installe au n° 42, rejointe dans les années 1920 par la crèche Marie-Ernest-May contrôlée de la Croix Rouge. Après guerre, cet étrange foisonnement est maintenu du fait des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui ouvrent une garderie, et de l'église Saint-Joseph-des-Epinettes qui réserve une partie de ses locaux à une école paroissiale de garçons – les filles pourront se consoler avec l'Ecole de Perfectionnement de la Seine.

Alors que Federico García Lorca ne concevait pas qu'on puisse avoir « des enfants comme on a un bouquet de roses »¹³ il semble qu'ici fleurs et enfants se soient épanouis ensemble... D'autant que la cité a accueilli en son sein, à quelques années d'intervalle, deux cliniques d'accouchement !

Aujourd'hui, l'école maternelle et la crèche Marie-Ernest-May sont les derniers vestiges de cette époque. Mais il n'est pas besoin de plus pour savourer l'incomparable charme de ce microcosme. Ici, une fillette, affolée, laisse à la main, cherche un chat rebelle. Là, au détour d'un rond-point, se cache « un enfant accroupi plein de tristesse »¹⁴. Et pendant ce temps là, le piaillerement de la cour de récréation couvre les bruits du monde extérieur.

Un peu plus loin, on se souvient : c'est ici qu'une section du Parti Communiste a reçu une rafale de mitrailleuse de l'OAS au moment de la Guerre d'Algérie. Et c'est là, le 18 mai 1944, au n° 25, que le service des faux-papiers du MLN, après avoir déménagé de Lyon, s'est fait débusquer. Ses principaux responsables ont été exécutés ou déportés. Si l'on remonte encore en arrière, on retrouve dans la presse¹⁵ les traces de cette erreur judiciaire qui avait failli condamner une habitante de la cité des Fleurs, accusée d'avoir voulu tuer son mari alors qu'en fait celui-ci avait juste oublié l'existence du dispositif de défense qu'il avait installé dans son jardin. Et



Décomposition de la croûte bâtie de la cité des Fleurs (XVII^e).

enfin, on se rappelle de cette famille de Russes blancs, arrivés de Russie au lendemain de la Révolution d'Octobre...

A l'orée du XX^e siècle, l'univers ouaté de la cité des Fleurs a su tout conserver de sa grâce primitive. Son architecture composite, la bigarrure de sa population, ont donné vie à une cité fleurie dont la création même avait représenté un défi original.

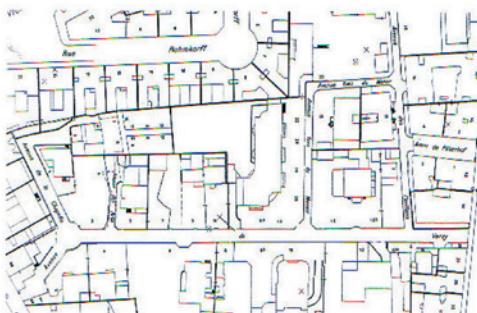
NOTES

1. J. Hillaret, *Evocation du vieux Paris*, Paris, éd. de Minuit, 1952.
2. E. Babize, *Le 17^e arrondissement à travers les âges, souvenirs historiques*, Paris, 1927.
3. A.N., LXXIV, 415, 1959.
4. A.P., V.D^e 2307, n° 1, tableau du recensement d'octobre 1870.
5. *L'Express*, n° 2018, Paris, mars 1990.
6. P. Olchanski, *Le logement des travailleurs français*, Paris, 1946.
7. Rodolphe Trouilleux, *Des Ternes aux Batignolles*, Paris, DAAVP, 1986.
8. E. Babize, *op. cit.*
9. *Vie et histoire du 17^e arrondissement*, Paris, Hervas, 1992, p. 87.
10. Voir aussi les annuaires du commerce.
11. A.P., V.D^e 2360, n° 8.
12. Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris, 28 avril 1978.
13. Federico García Lorca, *Yerma*, 1934.
14. Arthur Rimbaud, *Poésies, « Le Bateau Ivre »*, 1871.
15. J. Arnal, « Les erreurs policières », *Revue des Deux Mondes*, août 1971, pp. 376-385.

Villa des Ternes

Claudine ZUZINEC

Historienne de l'art

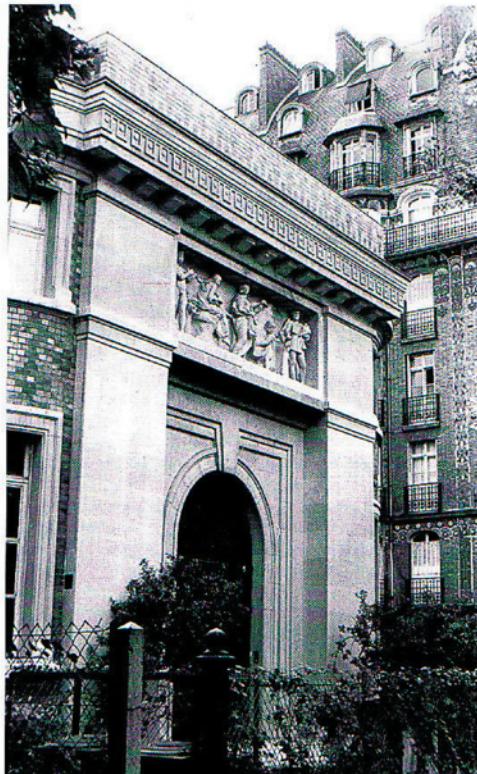


Installée sur les terrains de l'ancien Château des Ternes, ferme transformée en domaine seigneurial au XVI^e siècle, la villa des Ternes est située dans le XVII^e arrondissement, entre le 96, avenue des Ternes et le 39, rue de Guersant.

Elle s'étend sur deux hectares et se compose de cinq avenues : la voie principale est l'avenue de Verzy, sur laquelle viennent se greffer l'avenue de la Chapelle à gauche en partant de l'avenue des Ternes, l'avenue des Arts qui s'appelait autrefois l'avenue des Petits-Bâtiments, l'avenue Yves-du-Manoir anciennement avenue du Bois', et l'avenue des Pavillons.

Sous la Restauration, le terrain sert d'accueil à un parc d'attractions qui installe les premières montagnes russes, d'où le nom ancien d'Enclos des Montagnes russes.

Et si au début du siècle les Parisiens lui ont préféré le panache et le caractère aseptisé des grandes avenues et immeubles haussmanniens le retour à la nature opéré à la fin des années 1960 lui aura semble-t-il finalement rendu justice...



10, av. de Verzy, agence de l'architecte Maurice Coulomb, copie du palais de Darius I^{er} à Suse, villa des Ternes (XVII^e).